

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2013 À 18 HEURES 30

N° 5 - 171 / 2013 : ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTE - BUDGET GÉNÉRAL

L'An Deux Mille Treize, le 3 décembre 2013

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 3 décembre 2013 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, William NION, Claude JULIEN, Claude COSTES, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs Michel FRANQUES, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Jean ESQUERRE, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Noël RAMON, Jean-Charles BALARDY.

Membres suppléants présents non votants : Messieurs Gérard FABRE, Jean-Michel DOUREL, Alain LONG, Max CHAIZE, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Jean-Michel BOUAT, Alain ALABERT, Patrick GARNIER, Marie-Pierre GRANIER, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, Christian CHAMAYOU, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Thierry MALLÉ, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 40

Votants (titulaires, suppléants votants) : 35

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 3 DÉCEMBRE 2013**N° 5 – 171 / 2013 : ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTE – BUDGET GÉNÉRAL**Pilote : Finances et budgetAutre service concerné : Direction générale des services**Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,**

La Trésorerie d'Albi-ville et Périphérie vient de nous transmettre un état de taxes et produits irrécouvrables portant sur les exercices 2010 à 2012.

Le comptable, après avoir mis en œuvre les procédures de poursuites et de recherche de renseignements complémentaires, a dû constater l'impossibilité de recouvrement pour ces opérations et a sollicité l'admission en non-valeur de ces créances.

Il nous demande d'effectuer trois mandats de régularisation sur le budget général pour un total de 5 633,19 € TTC pour la période 2010 à 2012.

Ce sont essentiellement des produits relatifs aux espaces aquatiques, au tri des déchets, au chenil et à l'administration générale.

Liste	Exercice(s)	Montant TTC
895222033	2010 à 2012	1 225,77 €
1081910233	2010 à 2012	3 690,56 €
1086950233	2010 à 2012	716,86 €
TOTAL		5 633,19 €

Le montant de ces opérations étant inférieur au seuil de poursuites, il y a lieu d'émettre en non-valeur les sommes indiquées, conformément à l'état transmis par le Trésorier Principal d'Albi Ville et Périphérie, et pour le montant total de 5 633,19 euros TTC.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** la demande d'admission en non-valeur,**VU** l'avis du Bureau Communautaire en date du 12 novembre 2013,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, **À L'UNANIMITÉ,**

DÉCIDE l'admission en non-valeur de cette somme qui se fera par l'émission d'un mandat au chapitre 65, article 6541, d'un montant de 5 633,19 euros TTC.

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 3 décembre 2013,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

